

• Grippe H1N1 : le généraliste en première ligne

Martine Perez

15/07/2009 | Mise à jour : 20:34 | Commentaires  3 |  Ajouter à ma sélection

Désormais, les personnes suspectées d'avoir contracté le nouveau virus devront faire appel à leur médecin de famille et non plus au Samu.

«Dans une volonté d'anticipation, nous avons décidé aujourd'hui que les personnes souffrant de la nouvelle grippe seront désormais prises en charge par le système ambulatoire, sauf pour les cas graves pour lesquels l'hôpital reste la référence», a déclaré mercredi Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, en charge de la cellule interministérielle de crise sur la grippe. Mercredi avec Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, M. Hortefeux a annoncé un changement complet du dispositif de soins axé non plus sur l'hôpital comme c'est le cas actuellement, mais sur la médecine de ville.

Désormais, en cas de suspicion de grippe, les patients devront s'adresser à leur médecin de famille, alors que jusqu'à présent, ils devaient téléphoner au Samu. C'est lui qui décidera ou pas de la nécessité d'un traitement par médicaments antiviraux. C'est lui qui prescrira ou non un prélèvement dans un laboratoire habilité, en vue de confirmer le diagnostic et qui délivrera des conseils d'hygiène afin d'empêcher la diffusion de l'infection à l'entourage. Et c'est enfin lui qui orientera le patient, en cas de symptômes graves, vers un service hospitalier.

Des séances de formation

Dans ce nouveau protocole qui devrait prendre effet à partir du 23 juillet prochain, les pharmacies seront à nouveau habilitées à délivrer du Tamiflu et des masques sur ordonnance médicale. «Il faudra vraiment réserver les prescriptions de Tamiflu aux personnes qui en ont besoin et ne pas le donner de manière purement préventive, a insisté Roselyne Bachelot. Sinon, le risque c'est d'augmenter les résistances aux antiviraux et de les rendre inefficaces. Les médecins doivent être les garants d'une prescription raisonnée. Pour l'instant, on ne touchera pas aux stocks d'antiviraux de l'État qui sont réservés à la pandémie.»

Cette évolution s'accompagne de séances de formation pour les professionnels (médecins généralistes, pédiatres, pneumologues). Un espace d'information leur sera dédié sur le site du ministère de la Santé, avec une rubrique spécifiquement régionale. Enfin, les préfets vont être informés par écrit et par oral des différentes conduites à tenir face à des cas groupés ou en cas d'épidémies massives.

Pour l'heure, Françoise Weber, la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire, a confirmé que la France n'avait recensé que 481 cas, dont six seulement ayant nécessité une hospitalisation. Mais personne ne se fait d'illusion : il n'y a aucune raison que la France reste à l'abri, dans les semaines qui viennent, d'une épidémie qui explose actuellement dans l'hémisphère Sud.